

**PROMOTION INTERNE**

-----

**LISTE D'APTITUDE au GRADE de**  
***CONTRÔLEUR TERRITORIAL de TRAVAUX***

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUBE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 39,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 95-952 du 25 août 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux et notamment ses articles 6-1 et 7,

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B établi à l'issue de sa réunion en date du 3 juillet 2009,

Considérant que lors de la dernière promotion interne de contrôleur territorial de travaux, réalisée le 24 septembre 2008, 1 recrutement n'avait pas été pris en compte et que depuis cette date, 1 est recrutement est intervenu,

**DECIDE**

Article 1 - A compter du 3 juillet 2009,

- Monsieur GAUDOT Joël est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de CONTRÔLEUR TERRITORIAL de TRAVAUX au titre de la promotion interne.

Article 2 - Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube.

SAINTE SAVINE, le 3 juillet 2009

La Présidente,

C. ROTA.